

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 31 du 18 juin 2019



Sommaire

Pois d'hiver	p. 2
Pois de printemps	p. 2
Tournesol	p. 4
Maïs	p. 6
Soja	p. 11
Betteraves	p. 11

Campagne 2018-2019

EcophytoPIC = La protection intégrée des cultures repose en premier lieu sur l'application de combinaisons de méthodes préventives ayant pour but de placer les plantes cultivées dans les meilleures dispositions pour résister à l'ensemble de leurs bio-agresseurs. Dans un certain nombre de situations, notamment liées à des conditions météorologiques annuelles particulièrement favorables au développement d'un bio-agresseur, ou ayant limitées la mise en place d'autres mesures prophylactiques, il sera cependant nécessaire de mettre en œuvre des méthodes de lutte directes qui permettront de gérer les bioagresseurs se développant pendant le cycle de culture. Ces méthodes de lutte peuvent être d'ordre biologique, physique et/ou chimique.

A retenir cette semaine :

Pois de printemps :

- Peu d'antracnose.
- Peu de pucerons verts.
- Captures de tordeuses avec le seuil de nuisibilité atteint pour le débouché alimentation humaine, mais toujours pas pour l'alimentation animale.

Tournesol :

- Pucerons verts : la moitié des parcelles sont sorties de la période de risque. Aucune parcelle ne dépasse les seuils.

Maïs :

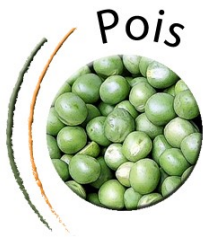
- Stade 5 à 13 feuilles, croissance active des maïs avec le retour des pluies.
- Lâcher des trichogrammes contre la pyrale du maïs cette semaine dans le sud de la Saône-et-Loire, le Jura et le sud de la Haute-Saône.
- A cette date, le principal ravageur des maïs sont les corbeaux et corneilles.

Soja :

- Stade 1^{ère} feuille trifoliée à quatrième nœud.

Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la [note nationale abeilles](#)



POIS D'HIVER

Aucune parcelle observée cette semaine.

2 parcelles observées cette semaine (Nièvre).

Les stades sont compris entre Fin du Stade Limite d'Avortement (FSLA) et Maturité physiologique.

Maladies

Les parcelles sont sorties de la période de risque pour l'**aschochytose** (anthracnose) : à partir de la fin du stade limite d'avortement (FSLA), c'est-à-dire compter 2-3 semaines après la fin de la floraison.

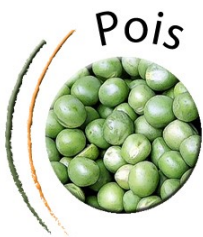
La **bactériose** est toujours signalée à MAGNY-COURS (58).

Ravageurs

Les pucerons verts sont peu observés, les orages leur ont été défavorables. De plus, les pois d'hiver sortent progressivement de la période de risque. Surveiller jusqu'à FSLA.

Les captures de tordeuses se poursuivent (110 à ALLIGNY COSNE (58) durant les deux dernières semaines). Cependant les pois ayant terminé leur floraison depuis plus de 10 jours, ils sont sortis de la période de risque.

Il s'agit du dernier BSV de la campagne sur les pois d'hiver.



POIS DE PRINTEMPS

5 parcelles observées.

Les stades vont de fin floraison à Fin du stade limite d'avortement (FSLA). La chaleur et le sec ont fait rapidement avancé les stades.

Maladies

Ascochytose

Description, période de risque et seuil de nuisibilité : se reporter au BSV n° 29

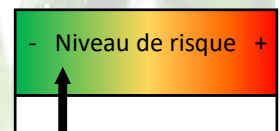
Cette semaine, elle n'est encore signalée qu'à GY L'EVEQUE (89) en témoin non traité à hauteur de 10% du feuillage inférieur et 5% dans la moitié supérieure.

Globalement la maladie ne s'est que peu développée ces dernières semaines.

Analyse du risque :

Les parcelles les plus précoces sortent de la période de risque (FSLA).

Pour les autres, le risque est faible. Surveiller au cas par cas les parcelles encore non protégées, suite aux orages.





Ravageurs

Pucerons verts

Période de risque et seuil de nuisibilité : se reporter au BSV n° 29

Observations :

Peu ou pas observé. La météo orageuse les a fait régresser.

Analyse du risque :

Les parcelles à FSLA sortent de la période de sensibilité.

Pour les autres, le risque est faible à moyen. Observer lors des journées chaudes et ensoleillée et suivre l'évolution sur quelques jours.



Tordeuse

Période de risque et seuil de nuisibilité : se reporter au BSV n° 29

Observations :

Les captures se poursuivent :

Parcelles	04 juin	12 juin	18 juin	Cumul
Villiers-les-Hauts (89)	96	233		329
Busseaut (21)	114	140	63	317
Lasson (89)	150	Pas observé	52	202
Gy l'Evêque (89)		148	195	343
Saint-Cyr-Les-Colons (89)		100	158	258
Villiers sur Tholon (89)			211	211

Analyse de risque :

Toutes les parcelles du réseau dépassent le seuil « alimentation humaine » (100 captures cumulées).

Aucune n'a encore atteint le seuil « alimentation animale » (400 captures cumulées).

Les parcelles dépassent ont vont prochainement dépasser la fin du stade de risque (fin floraison +8-10 jours). La protection a déjà dû avoir lieu pour les parcelles destinées à l'alimentation humaine.

Autres

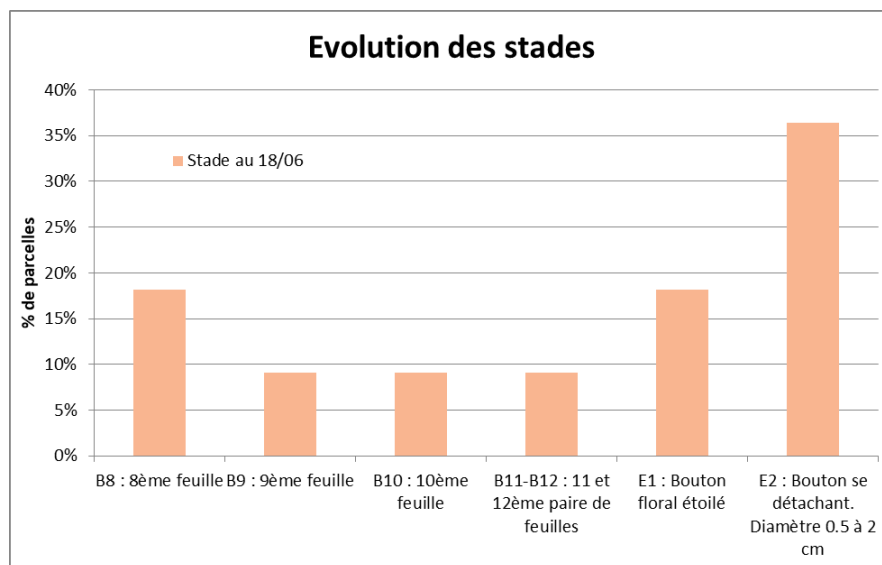
Des bruches sont aussi signalées sur la végétation, ainsi que des cécidomyies du pois.



Réseau 2019

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 11 parcelles du réseau.

Les stades ont peu progressé durant la semaine dernière. Plus de la moitié des parcelles atteignent ou dépassent maintenant le stade E1 (bouton floral étoilé).



Puceron Vert du prunier (*Brachycaudus helichrysi*)

Description, période de sensibilité et seuil de nuisibilité : se reporter au BSV n°30

Observations :

7 parcelles observées.

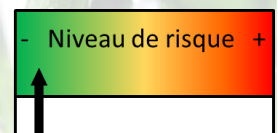
3 parcelles NARCY (58), FOUVENT-SAINT-ANDOCHE (70), CHAMPLOST (89) signalent la présence de crispation de feuilles sur 1 à 10% des pieds ; et donc en deçà du seuil de nuisibilité.

Les pucerons sont observés à NARCY (58), VARENNES-LES-MACON (71), FOUVENT-SAINT-ANDOCHE (70), ETAIS-LA-SAUVIN (89), SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS (71), dans des proportions variables (de 1 à 100% de plantes avec présence).

La présence simultanée de coccinelles (larves et adultes) est aussi indiquée à NARCY (58), CHEVENON (58), ETAIS-LA-SAUVIN (89), CHAMPLOST (89).

Analyse de risque :

La moitié des parcelles est maintenant sortie de la période de risque.





Autres

Des pucerons noirs de la fève sont signalées à VARENNES-LES-MACON (71)

Ambroisie

C'est une astéracée. Ses cotylédons sont charnus, moyens et elliptiques ou oblovaux. La plante est poilue avec des feuilles opposées. Les 2 premières feuilles sont lobées ou divisées. Leurs nervures blanchâtres sont bien visibles. A ce stade, l'ambroisie peut se confondre avec l'anémis des champs. La plante est d'un vert franc des deux côtés (risque de confusion avec l'armoise commune qui a une face inférieure gris argentée).



Feuilles d'ambroisie, Agroscope ACW

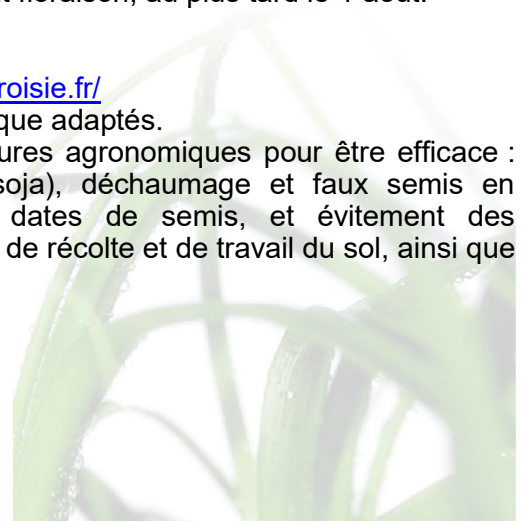
Il s'agit d'une plante invasive et allergisante qui cause de graves problèmes de santé publique. La prévention et la lutte sont rendus obligatoires par des arrêtés préfectoraux. Elles doivent être détruites avant pollinisation et si possible avant floraison, au plus tard le 1 août.

Cette plante doit être signalée via : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

L'élimination impose de se protéger avec gants, lunettes et masque adaptés.

En parcelle, la lutte chimique doit être couplée avec des mesures agronomiques pour être efficace : rotation (éviter les cultures à risque comme tournesol et soja), déchaumage et faux semis en interculture pour épuiser le stock semencier, retard des dates de semis, et évitement des contaminations à d'autres parcelles par le nettoyage du matériel de récolte et de travail du sol, ainsi que le broyage des bordures infestées.

Elle est signalée à CHEVENON (58).
A surveiller.





Au 18 juin, le réseau d'observation est constitué de 36 parcelles : 4 situées en Côte d'Or, 9 en Saône-et-Loire, 5 dans la Nièvre, 8 dans le Jura, 5 en Haute-Saône, 3 dans l'Yonne et 2 dans le Territoire de Belfort.

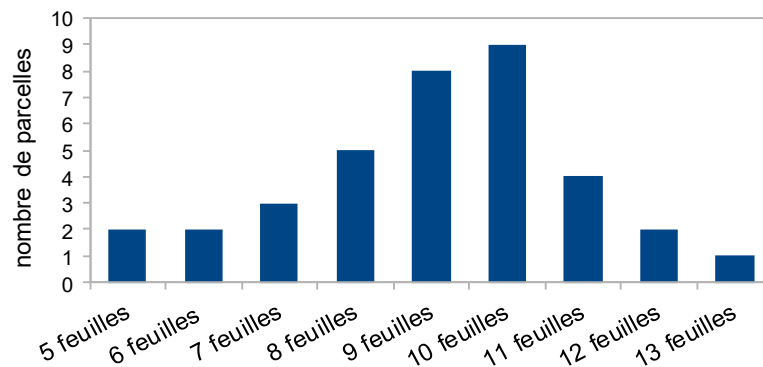
Stade et état du maïs

Les semis d'avril atteignent le stade 11 à 13 feuilles.

Les pluies et la chaleur assurent une croissance active du maïs.

Les parcelles présentent souvent des stades et des densités hétérogènes.

Stades du maïs le 18 juin 2019



Comment compter les feuilles

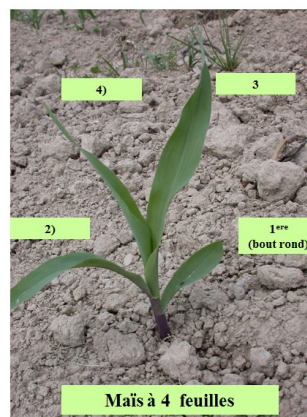


Contrôle des stades

- De la levée à la floraison, dénombrement des feuilles visibles : compter TOUTES les feuilles.

- Contrôler le stade sur 10 plantes consécutives sur le rang.

- Un stade repère est réalisé à la parcelle lorsque 50 % des plantes ont atteint ce stade





Lutte contre les mauvaises herbes

Entre le stade 6 feuilles à 8 feuilles, il faut éviter l'emploi de certains herbicides (période d'initiation florale).

Des taches de vivaces sont particulièrement importantes cette année notamment liseron mais aussi chardon, rumex et chiendent.

Information sur la flore et les moyens de luttés efficaces: <http://www.infloweb.fr/>

Ravageurs

Pyrale

Les dégâts les plus préjudiciables sont observés sur les attaques précoces. Les zones avec beaucoup de maïs et des cannes en surfaces (agriculture de conservation) sont souvent les plus à risque. La nuisibilité de la pyrale peut être importante sur le rendement mais aussi sur la qualité sanitaire. La présence de larves dans l'épi favorise le développement des fusarioses et le risque mycotoxines.

Chrysalidation

La chrysalidation est achevée à Branges (71), elle s'engage depuis la semaine dernière à Beaune (21) et n'a toujours pas débuté à Chemin (39).

Commune	département	observateur	Taux de chrysalidation			
			Semaine 22 28 mai 2019	Semaine 23 4 juin 2019	Semaine 24 11 juin 2019	Semaine 24 18 juin 2019
Chemin	39	Chambre d'agriculture 39 - Interval			0%	0%
Beaune	21	FREDON	0%	0 %	14 %	12 %
Branges	71	Coopérative Bourgogne du sud		100 %	75 %	



Larve de pyrale – photo CA39



Chrysalide de pyrale – photo CA71



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 31 du 18 juin 2019

Dès lors que l'on observe un taux de 15 % de chrysalides (sur un lot de 50 individus (chrysalides et larves hivernantes), un cumul de 110° (en base 10) correspond à la date optimale du positionnement des trichogrammes.

Cet indicateur est parfois insuffisant, il doit être complété par l'observation des adultes.

Vol de pyrale

En Bourgogne Franche-Comté, les pièges à phéromones sont observés depuis 4 semaines.

Piégeage des pyrales adultes					
Commune	Département	28-mai	04-juin	11-juin	18-juin
Arc sur Tille	21			0	
Argilly	21	0	0	0	0
Corpeau	21	0	0	0	0
Glanon	21			0	0
Gevry	39				
Les Hays	39				
Augea	39	0	0	1	1
Arlay	39	0	0	1	0
Chissey-sur-Loue	39			0	0
Orchamp	39		0	0	0
Annoires	39		0	0	1
Darboonnay	39	0	0	1	0
Pouilly sur Loire	58	0		0	0
Chevenon	58	0		0	0
St Gratien-Savigny	58	0			0
Entrains-sur-Nohain	58	0			4
St Quentin sur Nohain	58			0	7
Vesemes-Echevannes	70	0	3	1	2
Cugney	70	0	0	0	1
Vallerois-le-bois	70				0
Sauvigney-les-Pesmes	70	0	0	3	3
Francourt	70		0	0	0
Montpont	71	2	0	1	5
Devrouze	71		0	0	0
Simard	71	0	0	0	0
Fontaines	71				0
Pierre de Bresse	71	0	0	0	1
Baudrières	71				1
Saint Loup de Varennes	71	0	0	3	
Verdun-sur-le-Doubs	71	0	0		
St-Martin-Belle-Roche	71	0	0	0	0
Champignelle	89		0		0
Treigny	89		0	0	1
Chanvres	89			14	
Neuvy-Sautour	89		0	0	0
Dorans	90				0



Quelques rares pontes ont été observées à CUGNEY(70), SAUVIGNEY-LES et VELESME- ECHE-VANNES PESMES (70)



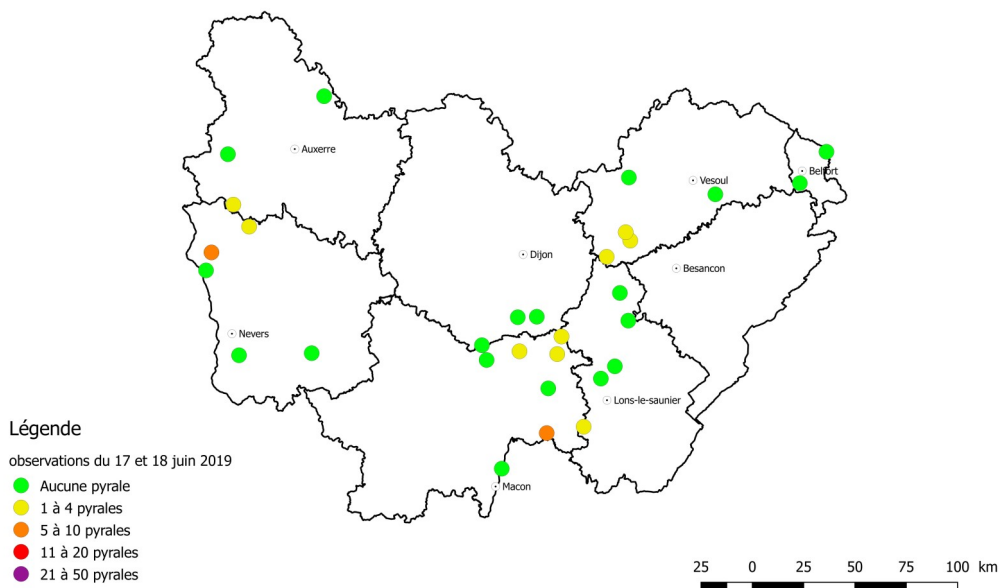
Ponte de pyrale (ooplake) - photo CA70

Dans la région, le cycle de la pyrale comporte très majoritairement une seule génération par année (race monovoltine). Quelques individus bivoltins (2 générations par an) très présents en Rhône-Alpes-Auvergne qui émergent plus tôt sont souvent piégés dans le sud de la région jusque dans le secteur de Gray (70).

Le vol est engagé (sauf en Côte d'or et dans le territoire de Belfort), les captures ne sont pas encore généralisées et restent faibles mais un peu plus importantes et en augmentation dans la Nièvre, la Bresse et la région de Gray.

L'humidité et les températures chaudes pourront favoriser un vol rapide et groupé.

Carte présentant les captures de pyrales depuis la semaine dernière.





Pose des trichogrammes

Les trichogrammes doivent être posés quand le vol de pyrale est significatif.

Dans les secteurs les plus précoces au sud de la Saône-et-Loire, le Jura et Sud Haute-Saône, les lâchers sont réalisés cette semaine.

Pour le nord de la Saône-et Loire, le nord de la Haute-Saône et la Nièvre, les lâchers devraient être effectués la semaine prochaine.

Pour la Côte d'or les lâchers sont prévus dans les premiers jours de juillet.

Pour les autres secteurs, l'information sera précisée dans le prochain bulletin.

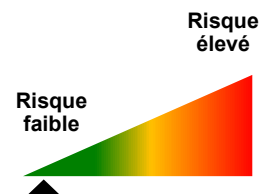
Pour les parcelles qui ne sont pas protégées par les trichogrammes, les autres moyens de lutte ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles qui se baladent sur le feuillage avant de pénétrer dans la plante. Le maximum de larves à ce stade correspond au pic de vol des adultes observé. Ce stade n'est pas encore atteint.

Pucerons

Présence faible

Sur la tour de piégeage d'Auxerre-La Brosse, la présence de Rhopalosiphum Padi est en baisse mais se situe au-dessus de la moyenne des dernières années.

Les comptages des Sitobion Avenae et des Metopolophium dirrhodum restent faibles.



Dans les parcelles du réseau, les pucerons sont absents ou toujours observés à des niveaux faibles en dessous des seuils de traitements. Les auxiliaires commencent à être bien observés.

Identifier les différents pucerons présents sur maïs

METOPOLOPHIUM DIRRHODUM
(PUCERONS VERTS)



Taille : environ 2 mm.
Couleur : Vert pâle avec ligne vert foncé sur le dos.
Cornicules et antennes claires.

SITOBION AVENAE



Taille : environ 2 mm.
Couleur : variable (vert foncé, brun ou rose jaunâtre).
Cornicules et antennes noires.

RHOPALOSIPHUM PADI



Taille : environ 2 mm.
Forme : globuleuse.
Couleur : Vert très foncé, presque noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen.

Source : *ECOPHYTO Aquitaine*



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 31 du 18 juin 2019

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
Pucerons Metopolophium	3 à 10 feuilles.	5 pucerons/plante avant 3-4 feuilles. 10 pucerons/plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons/plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/plante après 8-10 feuilles.
Pucerons Sitobion	3 à 10 feuilles. Début juillet/début août	500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés). Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au-dessus du futur épi.
Pucerons Rhopalosiphum	Début Juillet/début Août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution. - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies.

Autres ravageurs

Des cicadelles vertes sont observées à MONTPONT-EN-BRESSE (71) et CORPEAU (21).



Soja

Réseau 2019

7 parcelles observées cette semaine
Les stades sont compris entre 1^{ère} feuilles unifoliées et quatrième nœud.
Quelques dégâts d'oiseaux sont signalés à CHEVENON (58).



Betterave

Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement